



Le CA du 12 décembre était le dernier de l'année civile 2023. Le point principal à l'ordre du jour était la présentation et le vote du budget initial pour 2024, mais de nombreux points d'actualité ont également été traités.

INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Le Président de la République a récemment prononcé deux discours en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche : le 7 décembre, tout d'abord, lors d'une réception à l'Elysée des acteurs de la recherche française, et le 11 décembre, ensuite, lors de son déplacement à Toulouse pour les deux ans du plan France 2030. La présidente Emmanuelle Garnier a souhaité partager avec les membres du Conseil d'administration une lecture des points abordés lors de ces discours concernant le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Un point important concerne le projet de transformation des organismes de recherche en agences de programmes thématiques, ainsi que l'évolution de l'organisation de l'activité de recherche entre ces agences et les universités.

Outre le renforcement de l'autonomie des universités, le Président a insisté sur une logique de site dans l'organisation des établissements et de « différenciation » pour la recherche, en désignant les universités comme les cheffes de file au niveau de leur territoire.

Il a par ailleurs évoqué les SHS pour lesquelles "La France est aussi une nation d'excellence", mais sans annonce concrète. Emmanuelle Garnier a eu l'occasion d'interpeler le Président lors de sa venue à Toulouse et l'a invité à expliciter sa vision des SHS et à développer son programme politique dans ce domaine.

La question des modèles économiques des universités a été abordée, en prenant acte du décalage entre les évolutions des besoins sur le terrain et la façon dont les moyens sont fixés au niveau national. Le Président de la République a évoqué à ce titre les Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP) et a insisté sur l'insuffisance des moyens alloués par l'État dans ce cadre. La présidente a pointé que la perspective d'une augmentation de ces moyens peut générer des opportunités intéressantes pour les établissements, en termes de déploiement de projets, mais à la condition que cette augmentation ne vienne pas réduire d'autant la subvention pour charge de service public (SCSP).

D'autres points ont été abordés, notamment les évolutions du fonctionnement au niveau de notre ministère (ce dernier n'ayant que peu évolué depuis la LRU) et, de façon plus allusive, la question du glissement du statut des chercheur·es vers celui des enseignant·es-chercheur·es.

En cette fin d'exercice budgétaire 2023, notre établissement a reçu une dernière notification des crédits de la part du ministère. Des nouveaux crédits ont ainsi été formellement alloués pour un montant global de 2,6 millions d'euros, correspondant notamment à :

- un complément de la compensation partielle des mesures Guérini relatives aux revalorisations salariales ;
- la compensation partielle des surcoûts énergétiques induits par l'inflation ;
- l'aménagement et l'installation d'équipement pour la sûreté du campus, notamment des systèmes d'alerte dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise en sécurité) ;
- une participation financière de l'État à la réhabilitation du Gai Savoir à la suite des destructions et dégradations perpétrées lors de son occupation au printemps dernier. Sur 1,1 million d'euros qu'a coûté sa remise en état, notre assurance a versé 300 000 € et l'État 300 000 €, laissant plus de 400 000 € à la charge de notre budget.

Au niveau de l'**Université de Toulouse**, quelques informations : une deuxième série d'appels à projets vient d'être élaborée par TIRIS pour financer des contrats doctoraux et post-doctoraux, des projets de recherche transdisciplinaires, ainsi que des "minor programs" ou compléments de formation proposés aux étudiants. L'UT a donné son avis sur la nomination du prochain directeur de la Maison Franco-Mexicaine (Muframex, installée à Toulouse) : M. Jorge García Flores qui prendra la suite de notre VP aux Relations Internationales, Christina Stange-Fayos, actuellement intérimaire.

Sur un sujet plus léger, quoique d'importance pour la communauté professionnelle et humaine que nous formons, la présidente remercie le SCASC pour son organisation très réussie de l'**arbre de Noël**... ainsi que pour l'amusant concours de pulls de Noël !

BUDGET INITIAL 2024

Le point principal de ce CA consistait en la présentation du budget initial 2024 par la vice-présidente déléguée aux Moyens et à la prospective et par la directrice des Affaires Financières (DAF), en présence de l'agent comptable. Le budget initial est une prévision des recettes et des grandes dépenses pour l'année 2024. Il doit être voté en CA pour autoriser les dépenses dès janvier et permettre la marche normale de notre établissement. Ce budget prend en compte l'ensemble des contraintes, s'établit dans un dialogue avec les composantes et les services, et traduit le projet politique de notre établissement. À ce stade, il ne représente que des prévisions connues et se base sur l'état anticipé du fonds de roulement présenté lors du BR2 de 2023 (cf. notre précédente lettre). La VP et la DAF ont insisté sur le fait qu'elles présentaient un **budget sincère, ne prenant en compte que les dotations connues et garanties, sans anticiper sur les ajustements qui seront observés lors du compte de résultat 2023, ni sur d'éventuels compléments et recettes au cours de l'année.**

Comme attendu, le budget présenté est déficitaire, puisque les 167 M€ de notre subvention pour charge de service public (SCSP, qui représente 83% de nos recettes), bien qu'en hausse de 3,6%, ne couvrent pas les dépenses, elles aussi en nette augmentation. Nous avons déjà pu expliquer – et dénoncer vivement – à plusieurs reprises que **les augmentations mécaniques de la masse salariale (revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires) ne sont couvertes que partiellement par la dotation (mesures Guérini), et que les dépenses liées à l'énergie sont également en nette augmentation.**

Mais cette situation ne nous fait pas pour autant renoncer aux projets et transformations nécessaires. L'université continue à apporter un soutien fort aux formations, à la recherche et à sa politique de ressources humaines. A titre d'exemples, rappelons qu'il a été décidé un réajustement du référentiel des différentes tâches des enseignant-es, un soutien accru à la vie universitaire des étudiant-es et des personnels (notamment dans les villes universitaires d'équilibre), une augmentation de 17% de l'enveloppe globale dédiée au RIFSEEP (régime indemnitaire des BIATSS) et un accompagnement de la montée en puissance de l'alternance.

Il est important, en revanche, que la réalité de notre situation budgétaire soit clairement établie : le budget 2024 soumis au vote implique un déficit de 10,6 M€ entraînant un **prélèvement sur notre fonds de roulement**, qui tomberait à +4,5 M€. Cette réserve correspond à 8 jours de fonctionnement et passe donc sous le seuil prudentiel habituellement préconisé. Une autorisation a été donnée par l'État à toutes les universités pour leur budget initial 2024 dans ce sens.

Le CA a apprécié l'effort de transparence et de clarté de la VP et de la DAF dans la présentation du budget. La présidente a rappelé que cet état de fait correspond à la volonté assumée du gouvernement de prélever dans les fonds de roulement des établissements, et que toutes les universités du pays affichent cette même tendance inquiétante qui, si elle devait perdurer, amènerait à une situation critique. On ne peut donc qu'espérer que cette situation soit transitoire et permette l'émergence d'un nouveau modèle économique, esquissé par les déclarations du président de la République.

Mais le CA a voulu manifester son inquiétude face à une situation qui ne nous permet pas d'envisager sereinement le futur à court terme. Il a donc proposé une motion dont le texte est reproduit ci-dessous, qu'il a votée à l'unanimité, avant de **voter ce budget initial avec 21 voix pour, 9 contre et 1 abstention.**

« Le Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, réuni en formation plénière ce jour, mardi 12 décembre, demande au Gouvernement de mettre fin aux prélèvements forcés sur notre fonds de roulement, de mettre fin aux non-compensations partielles que notre université connaît désormais depuis deux ans, de rétablir les crédits non pourvus de masse salariale consécutifs aux dernières hausses du point d'indice et de respecter notre autonomie politique en préservant les moyens financiers nécessaires à celle-ci. »

Motion adoptée à l'unanimité des 31 membres présents ou représentés.

RÉPARTITION PAR SECTIONS CNU DU PYRAMIDAGE 2024 MCF À PU

L'objectif général des repyramidages est de **rééquilibrer le ratio MCF/PR dans certaines sections du CNU**. La proposition de repyramidage pour l'année 2024 est guidée par la liste, adressée par la DGRH, des sections identifiées comme nécessitant ce rééquilibrage. Il s'agit des sections 5, 6, 7, 8 15, 18, 19, 24, 60, 70, 71. La liste des sections identifiées n'a pas été modifiée depuis 2022.

La base de l'ensemble du raisonnement du processus de repyramidage est la section et non la composante pédagogique ou l'unité de recherche. Pour 2024, certaines sections non présentes dans la liste adressée par la DGRH ont tout de même été prises en compte étant donnée la situation concrète de notre établissement.

Plusieurs critères d'arbitrage ont été mobilisés :

- Potentiel de MCF-HDR promouvables par section dans l'établissement
- Nombre de pyramidages déjà obtenus dans la section lors des précédentes campagnes
- Ratio MCF / PR de la section et des composantes concernées
- Activité d'encadrement doctoral
- Stratégie de composante
- Situation spécifique de collègues sans perspective (« spécialités de niche »)

Il y aura en tout 37 repyramidages sur les années 2022-2025. L'UT2J a déjà procédé à 17 repyramidages en 2022 (deux campagnes en une), 8 repyramidages en 2023. Elle propose 8 repyramidages en 2024 et disposera vraisemblablement de 4 possibilités en 2025.

Le CA approuve la proposition de repyramidages avec 23 votes pour, 4 contre, 3 abstentions et 1 NPPV.

Section	Nbre HDR (vivier)	Pyramidages antérieurs	Proposition
05 : Sciences économiques	1	2	1
06 : Sciences de gestion	3	1	
07 : Sciences du langage	4	5	1
14 : Langues et littératures romanes	3	0	
08 : Langues et littératures anciennes	1	0	1
09 : Langue et littérature françaises	2	0	
17 : Philosophie	5	0	2
19 : Sociologie	6	2	
23 : Géographie	1	1	1
24 : Aménagement	1	0	
60 : Mécanique	3	0	1
71 : Sciences de l'information et de la communication	1	0	1
22 : Histoire et civilisations	3	0	

PATRIMOINE : PROJET DE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

Le directeur de la DPIGC, François Pélisset, présente au CA une demande de transfert d'une emprise foncière affectée à l'UT2J au bénéfice du CROUS pour la **construction d'une troisième résidence étudiante sur le campus du Mirail**. Cette résidence comporterait 116 logements et ouvrirait en septembre 2026. La résidence sera implantée à côté du terrain de sport se situant au Nord du campus.

La présidente rappelle la **volonté de la gouvernance de l'UT2J de dynamiser la vie étudiante du campus du Mirail** en soirée et pendant les week-ends et se félicite de ce projet de construction.

Ce projet est l'occasion de rappeler que l'ouverture de logements doit être accompagnée par le développement des infrastructures de l'UT2J, par exemple l'ouverture du RU en soirée ou le prolongement des horaires de la BUC le soir et le week-end, comme l'ont évoqué certain-es élu-es étudiant-es.

Le projet a été voté à l'unanimité.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année !